RAPPORTS ENTRE LES ACTEURS AUTOUR DES POINTS D'EAU POTABLE ET ABANDON DES HVA PAR LES COMMUNAUTES RURALES DU DEPARTEMENT DE FACOBLY, OUEST DE LA COTE D'IVOIRE

KONE Yelli Lagniguin,
Docteur en Sociologie de l'Environnement
Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Abidjan Côte d'Ivoire
Institut d'Ethno-Sociologie, Département de Sociologie. Laboratoire d'Etude et de Recherche Interdisciplinaires en Sciences Sociales et Humaines (LERISSH)
yellilagniguin@gmail.com
N'TAMON Ekissi Alexis,
Docteur en Sociologie de l'Environnement
Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Abidjan Côte d'Ivoire
Institut d'Ethno-Sociologie, Département de Sociologie. Laboratoire d'Etude et de Recherche Interdisciplinaires en Sciences Sociales et Humaines (LERISSH)
ntamone@yahoo.com
KODJOH Essoh Steve Gustave,
Docteur en Sociologie de l'Environnement
Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Abidjan Côte d'Ivoire
Institut d'Ethno-Sociologie, Département de Sociologie. Laboratoire d'Etude et de Recherche Interdisciplinaires en Sciences Sociales et Humaines (LERISSH)
essohsteve@gmail.com
TRA Fulbert,
Maître de Conférences en Sociologie
Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Abidjan Côte d'Ivoire
Institut d'Ethno-Sociologie, Département de Sociologie. Laboratoire d'Etude et de Recherche Interdisciplinaires en Sciences Sociales et Humaines (LERISSH)
fulberttra@gmail.com

RÉSUMÉ

L'accès à l'eau potable est considéré comme une priorité par les autorités ivoiriennes. Parallèlement à cette logique, une professionnalisation de l'exploitation et de la gestion des ouvrages d'hydraulique rurale a été initiée par les autorités ivoiriennes soutenues par les bailleurs de fonds. Toutefois, en dépit de cette initiative, l'on assiste à l'abandon des bornes fontaines par les communautés villageoises. Cet article traite des rapports entre les acteurs

autour des points d'eau qui conduisent à l'abandon des bornes fontaines par les communautés villageoises dans le département de Facobly. Pour ce faire, le constructivisme structuraliste de Pierre Bourdieu et la théorie de la diffusion de l'innovation d'Everett Rogers ont été utilisées. Plusieurs catégories d'acteurs ont été interrogées à partir d'une approche qualitative. Il s'agit des chefferies des villages (Béoué, Tiéssan, Kontrou), les leaders des jeunes et des femmes et les ménages, le corps préfectoral de Facobly et de Tieny-Siably, les agents de l'ONEP (Office National de l'Eau Potable). Les résultats ont montré que cette nouvelle politique d'exploitation et de gestion des ouvrages d'hydraulique rurale fait naître des rapports de méfiance et de domination entre les communautés et les agents de l'opérateur. Cette situation occasionne des conflits qui sont à la base des hostilités entre ces différents acteurs.
***Mots clés**: Abandon, Approvisionnement en eau, Facobly, Professionnalisation, Système HVA*

ABSTRACT

The Ivorian authorities consider access to safe dinking water a priority. In parallel with this effort, the Ivorian authorities, with the support of donors, have implemented measures to professionalize the operation and management of rural water infrastructure. However, despite this initiative, village communities are abandoning the standpipes. This article examines the relationships among stakeholders surrounding water points that lead to the abandonment of standpipes by village communities in the Facobly department. To this end, Pierre Bourdieu's structuralist constructivism and Everett Rogers' theory of the diffusion of innovations were employed. Several categories of stakeholders were interviewed as part of a qualitative approach. These included village chiefs (Béoué, Tiéssan, Kontrou), youth and women's leaders, households, prefectural authorities in Facobly and Tieny-Siably, and agents from the ONEP (National Office for Drinking Water). The results showed that this new policy for the operation and management of rural water infrastructure fosters relationships marked by mistrust and domination between communities and the operator's staff. This situation gives rise to conflicts that underlie the hostilities between these various stakeholders.
***Keywords**: Abandonment, Water supply, Facobly, Professionalization, HVA system*

INTRODUCTION

Le manque d'accès à l'eau constitue l'une des principales causes de mortalité dans le monde. L'eau non potable peut être responsable des maladies infectieuses. Dans les pays sous-développés,

les infections diarrhéiques, qui sont essentiellement causées par l'utilisation d'eau non potable ont été, en 2001, responsables d'environ 2,2 millions de décès, la plupart étant des enfants de moins de 5 ans. Ces chiffres, bien qu'alarmants, contrastent avec le discours du politique dans la mesure où l'accès à l'eau bien qu'étant le socle indispensable pour rompre le cycle de la pauvreté et de la maladie, est une priorité au niveau mondial (Baidai.2011). Dans un tel contexte, la communauté internationale s'est mobilisée autour de cette question et l'a notamment mise au cœur de l'un des huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) (Kamgho.2011). La Côte d'Ivoire n'est pas exclue de cette situation qui prévaut au niveau international. C'est pourquoi depuis son accession à l'indépendance, elle a mis en place une politique d'alimentation en eau potable dans les centres urbains et ruraux (EGEP-CI, 2009). Cette politique a recherché la réduction des maladies liées à l'eau par la sédentarisation des populations et la modernisation des activités économiques en zones urbaines et rurales. A partir de 2014, l'initiative de restructuration des infrastructures a été poursuivie par le Programme Hydraulique et Assainissement pour le Millénaire (PHAM) dont le financement a été approuvé par l'Union Européenne à travers le 10ème Fonds européen de Développement-PIN de la Côte d'Ivoire (ONEP, 2015). Ce programme est mis en œuvre dans l'Ouest et le Centre-ouest ivoirien, zone durement touchée par les années de crise ayant entraîné la détérioration de nombreuses infrastructures de production et de distribution d'eau potable. Il vise à réaliser un système HVA (Hydraulique Villageoise Améliorée) dans 100 villages de 5 grandes régions de la Côte d'Ivoire. Il s'agit entre autres des régions du Tonkpi, du Cavally, du Haut-Sassandra, de la Marahoué et du Guemon. À Facobly, dans la région de Guemon, plusieurs villages dont les localités telles que Béoué, Tiéssan et Kontrou ont bénéficié de ce projet. Cependant, pour la continuité du service d'eau et une meilleure accessibilité des communautés villageoises à l'eau potable, le projet a jugé impérieux d'opter pour une professionnalisation de l'exploitation et de la gestion des ouvrages d'hydraulique rurale.

En effet, la politique de professionnalisation correspond à la gestion déléguée de l'exploitation à un opérateur économique qui est en charge d'assurer la fourniture d'eau potable de manière permanente et continue. Dans ce nouveau dispositif, l'opérateur a choisi au sein des

localités des personnes qui vont le représenter localement. Ces personnes sont les fontainières et le technicien réseau. Les fontainières sont chargées de la vente de l'eau au sein des bornes fontaines. Quant au technicien réseau de l'opérateur, il est chargé de : veiller à ce que le château ne soit jamais vide, relever les index des compteurs des bornes fontaines et des branchements individuels, faire les premières réparations avant l'arrivée des responsables, puis procéder au recouvrement au niveau des fontainières et des branchements individuels. En plus, un comité chargé de contrôler l'opérateur est mis en place par la communauté villageoise.
Toutefois, en dépit des initiatives susmentionnées les ouvrages d'eau potable (Bornes Fontaines) sont abandonnés et délaissés par les communautés villageoises au profit des sources traditionnelles non protégées (puits, marigots, mares, etc.). Cette situation met en péril la santé des communautés villageoises à travers la recrudescence des maladies mortelles liées à l'eau, notamment la diarrhée, le choléra, l'onchocercose, la bilharziose, le ver de guinée et l'ulcère de Buruli. Cet article se propose d'analyser les différents types de rapports entre les acteurs autour des points d'eau potable dans le département de Facobly. Cela se traduit à travers des rapports de domination, de méfiance et des conflits entre les acteurs autour des systèmes HVA. Deux théories ont été mobilisées dans l'analyse des données factuelles. Il s'agit entre autres du constructivisme structuraliste de Pierre Bourdieu et de la théorie de la diffusion de l'innovation d'Everett Rogers.

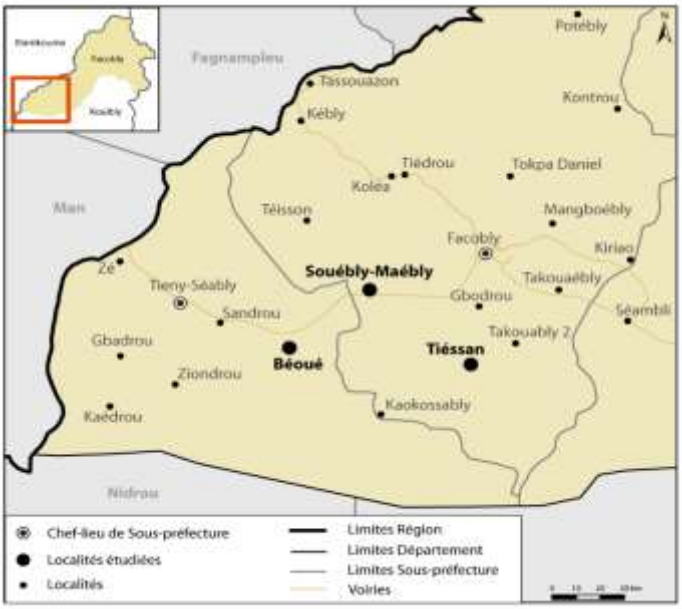
1. MÉTHODOLOGIE

La méthodologie mise en œuvre a permis de conduire des enquêtes de terrain dans deux sous-préfectures, à savoir Facobly et Tiény-Siably, en se focalisant sur trois villages : Kontrou, Béoué et Tiéssan. Dans ces localités, l'on assiste au délaissement des bornes fontaines au profit des sources traditionnelles. La démarche qualitative a été mise en œuvre par l'administration des guides d'entretiens aux ménages à partir de la technique de l'échantillonnage par choix raisonné. Cette technique a permis d'identifier, d'une part, les ménages qui consomment l'eau des pompes et, d'autre part, ceux qui privilégient les sources traditionnelles. Par ailleurs, des entretiens

et des *focus groups* ont également été organisés avec des acteurs en fonction de leur statut social. Il s'agit, entre autres, des chefs de village, des notables des villages concernés, des leaders des jeunes et des femmes, du corps préfectoral desdites localités, les agents du conseil régional et les agents de l'ONEP. Cette triangulation des sources d'information visait à croiser les points de vue et à renforcer la validité des données recueillies (Yin, 2014). Pour mener à bien cette analyse, la méthode compréhensive a été mobilisée afin d'interpréter les raisons de l'abandon des bornes fontaines par les communautés villageoises du département de Facobly.

La carte ci-dessous présente le département dans lequel s'est réalisé l'étude.

Carte 1: Identification des localités d'étude



Source : *Données CNTIG (Centre National de Télédétection et de l'Information Géographique) 2018*

2. RESULTATS

2.1 types de rapports entre les acteurs autour des points d'eau potable

Le mécanisme proposé dans le cadre de la professionnalisation constitue une innovation que très peu de personnes des communautés villageoises maîtrisent encore. C'est ainsi que les personnes maîtrisant les fondamentaux du fonctionnement de ces ouvrages et systèmes sont considérées comme des privilégiées. Ainsi, des acteurs tels que les représentants de l'opérateur économique, c'est-à-dire les fontainières et les techniciens réseau considèrent les ouvrages qu'ils gèrent comme des biens personnels et les utilisent à leur guise. Cet état de fait met en évidence des rapports de domination, de méfiance et de conflits entre les acteurs.

2.1.1 Domination entre les différents acteurs

Pour Max Weber, la domination résulte du recours à la puissance pour obtenir l'exécution des décisions ; elle aboutit à une dissymétrie totale entre dominants et dominés. L'obéissance des dominés est consentie lorsque l'autorité est légitime. Cette légitimité peut être soit traditionnelle, fondée sur la valeur des traditions ; soit charismatique, lorsqu'elle repose sur les qualités personnelles du chef ; soit rationnelle, fondée sur le droit et la compétence. Dans le cadre de cette étude, la domination se présente sous trois angles principaux, à savoir :

- Technicien réseau de l'opérateur et chefferie ;
- Fontainières et technicien réseau de l'opérateur ;
- Agents de l'opérateur privé et usagers d'eau potable.

2.1.1.1 Technicien réseau de l'opérateur et chefferie

Le technicien réseau de l'opérateur, premier représentant de l'entreprise dans les localités, a dans son cahier de charge la responsabilité d'assurer le service de l'eau : veiller à ce que le château ne soit jamais vide, relever les index au sein des bornes fontaines et au niveau des branchements individuels, effectuer les premières réparations avant l'arrivée des responsables, faire le recouvrement au

niveau des fontainières et des branchements individuels. Il doit, entre autres, prendre toutes les mesures nécessaires pour fournir un service de qualité et pérenne. Or, face au technicien réseau, se trouve la chefferie, autorité traditionnelle, actrice et partenaire de développement du village.
La chefferie du village chargée de la gestion de l'entité territoriale de base, est l'institution politique et administrative la plus importante du village. Ces leaders communautaires se voient outrepasser dans cette nouvelle forme de gestion, ce qui constitue un point de blocage dans le fonctionnement du système. Cela est perçu dans les dires du secrétaire de la chefferie de Béoué :

> *« C'est le technicien réseau de l'opérateur qui décide aujourd'hui de tout, nous n'avons pas notre mot à dire. Nos décisions ne sont même pas prises en compte. On ne sait plus qui dirige le village. C'est le technicien réseau qui fait tout, il prend les décisions sans nous concerter. Il ne nous fait aucun point. On l'a même convoqué pour ça, mais il nous dit qu'il doit rendre compte à son chef et que nous devrons attendre son arrivée pour avoir certaines informations. Nous sommes devenus aujourd'hui les sujets de l'opérateur. On ne comprend rien dans leur nouveau système là. Avant leur arrivée nous on avait notre manière de travailler qui était bien organisé ».*

De ce qui précède, nous constatons que la chefferie se sent écartée. Elle estime être indésirable dans la gestion du système. Bien que son statut lui confère toute notoriété, elle se considère confinée à un rôle arbitraire. Son statut de garant de l'ordre social et économique est sous-estimé. En effet, avec ce mode de fonctionnement, la chefferie se sent dominée par le technicien réseau qui n'est qu'un habitant du village recruté à cet effet. Or, dans ce mode de gestion, tous les acteurs ont des rôles bien définis selon leurs compétences. C'est dans cette optique que le technicien réseau mène ses activités tout en tenant compte des recommandations de ses responsables. Dans ce cas de figure, la domination est rationnelle ; elle repose sur le droit et la compétence technique de ces acteurs.

2.1.1.2 Fontainières et technicien réseau de l'opérateur

La fontainière est la personne chargée de la distribution de l'eau aux bornes fontaines. Elle assure une présence suffisante pour permettre une distribution de l'eau selon les besoins des usagers, maintient les abords de l'ouvrage propres, exempts d'eau stagnante, et rapporte les problèmes techniques au technicien réseau. A la fin de la semaine, elle reverse l'argent issu de la vente de l'eau au technicien réseau qui est chargé de présenter un bilan au responsable technique en accord avec les index relevés au sein des bornes fontaines. Ces activités menées par le technicien réseau sont utilisées par celui-ci pour exercer un pouvoir de domination sur les fontainières comme le traduisent les dires de G.M fontainière à Tiéssan :

> *« Quand on fait le point avec le technicien, l'index qu'il relève, n'a rien à voir avec ce qu'on a vendu. Quand tu parles, il te dit que c'est lui le technicien. Il sait lire le compteur et pas nous. Il nous oblige à rembourser l'argent qui manque. »*

A travers ce discours, on retient que le technicien réseau étant formé pour la lecture du compteur abuse de cette compétence pour imposer son autorité. Il utilise le pouvoir que lui confère son statut de technicien réseau pour contraindre les fontainières à accepter son point de vue. Ces dernières, n'ayant pas reçu de formation à la lecture du compteur, se sentent inférieures et lésées. Le technicien réseau utilise donc ses compétences et son statut pour affermir son pouvoir et contrôler les fontainières. Pour Étienne de La Boétie (2004), les hommes ne sont pas dominés « soit parce qu'ils sont contraints, soit parce qu'ils sont trompés » (Martuccelli, 2004, p. 469). Ils le sont parce qu'ils ne valorisent pas suffisamment leur liberté, parce qu'ils ne refusent pas massivement de servir, parce que leur servitude est « volontaire ».

2.1.1.3 Agents de l'opérateur privé et usagers d'eau potable

Les agents de l'opérateur privé sont les techniciens réseau et les fontainières. Ces derniers profitent de leur position pour avoir un

air de supériorité vis-à-vis des usagers d'eau potable que sont les communautés villageoises.

2.1.1.3.1 Fontainières et usagers d'eau potable

Les fontainières sont chargées d'assurer une présence suffisante au niveau des bornes fontaines afin de permettre une distribution de l'eau selon les besoins des usagers. Malheureusement, cette exigence n'est pas respectée, car les fontainières ne sont pas disponibles aux heures prévues pour le ravitaillement. Cette situation se traduit dans les propos de G.R.

> *« Quand on a besoin de l'eau, la pompe est fermée. Les femmes là nous disent qu'il fait chaud, elles sont fatiguées et qu'elles doivent se reposer. Elles choisissent à quel moment on peut avoir l'eau. Elles se prennent pour les patronnes. Et quand tu leur parles, ça devient palabre »*

Au regard de ce discours, nous comprenons que les fontainières, possédant les clés des bornes fontaines, se s'octroient la latitude d'exercer leur fonction selon leur convenance. Cela se traduit par des absences répétées et un refus d'exercer. Elles s'approprient les bornes fontaines qu'elles considèrent comme un patrimoine personnel. Elles se rendent incontournables au sein de la communauté et s'inscrivent dans une logique de domination. Cette indisponibilité répétée des fontainières sur leur lieu de travail est à l'origine de l'abandon des bornes fontaines. Pour Pierre Bourdieu (1998), la domination et la servitude volontaire qu'elle présuppose ne doivent pas être comprises comme une simple faiblesse humaine ou comme un contenu de croyance évident, mais comme le résultat d'un mécanisme mental par lequel l'adhésion individuelle à une croyance se construit et finit par apparaître comme naturelle, comme allant de soi.

2.1.1.3.2 Technicien réseau de l'opérateur et usagers d'eau potable

Le technicien réseau résidant dans la localité de façon permanente a l'obligation d'assurer le service continu de l'eau ; malheureusement, cette obligation n'est pas respectée. Cette attitude

du technicien réseau est traduite dans les propos de M.E secrétaire de l'association des femmes de Tiéssan:

> *« On va faire comment, on est serré ho ! Il remplit le château quand il veut, quand on lui demande de remplir, il prend tout son temps ; d'après lui parce qu'il n'a pas de moto pour se déplacer. Quelques fois on ne le voit même pas dans le village, quand on se renseigne on nous dit qu'il est allé au champ. Nous sommes obligés de subir ses humeurs ».*

Ce discours montre à quel point combien le technicien réseau abuse du pouvoir que lui confèrent ses responsabilités en qualité de représentant de l'entreprise au sein de la communauté et chargé d'assurer le service continu de l'eau. Les usagers, à travers son attitude, se sentent impuissants face à ses agissements. Pour Pierre Bourdieu, la croyance en la légitimité du dominant n'est pas seulement fonctionnelle dans l'établissement d'un ordre social asymétrique ; elle constitue aussi un mécanisme psychologique de fabrication de la croyance elle-même. Bertrand Russell (2002) évoque quant à lui de "l'émotion de la croyance", qu'il définit comme un fait mental distinct de la croyance, bien qu'elle puisse en être la conséquence.

2.1.2 Méfiance entre acteurs

La méfiance est une attitude ou un comportement formel de non-confiance envers d'autres individus pour diverses raisons. Plus spécifiquement, elle traduit l'état d'esprit d'une personne méfiante et soupçonneuse. Selon Allard Olivier et *al.* (2016), ce sentiment est perceptible entre les différents acteurs.

2.1.2.1 AUEP et technicien réseau de l'opérateur

L'AUEP est le comité chargé de superviser l'opérateur privé, représenté par le technicien réseau au sein de la communauté. Pour atteindre cet objectif, il doit travailler en collaboration avec le technicien de l'opérateur mais cet état de fait est inexistant. Cela ressort des propos du technicien réseau de l'AUEP de Kontrou.

> *« Le technicien refuse de travailler avec nous. Quand son patron*

arrive, ils se voient entre eux là-bas sans qu'on ne sache. Ils nous écartent pour qu'on ne découvre pas leur combine ».

L'analyse qui ressort de ce discours met en évidence le manque de collaboration et de communication entre le technicien réseau de l'entreprise et les membres de l'AUEP. Cela entraîne une méfiance et suscite des soupçons, perçus comme une absence ou un défaut de confiance, comme un manque à combler du technicien réseau de l'opérateur vis-à-vis des membres de l'AUEP. Cette méfiance est négative, dans la mesure où elle conduit à la démotivation des membres de l'AUEP. Cela a des conséquences directes sur la fréquentation des bornes fontaines. En effet, le comité a pour mission de faire la promotion de l'eau potable, tout en continuant la sensibilisation après le passage de l'EPS, mission qui n'est pas accomplie.

2.1.2.2 Technicien réseau de l'opérateur et usagers d'eau potable.

Parmi les tâches du technicien réseau de l'entreprise figure la distribution des factures, ce qui provoque la grogne des usagers de branchement individuel lors de la réception de leur facture.

« Comment comprendre qu'il vient nous tendre des factures sur lesquelles on a barré. Ça là si ce n'est pas pour nous voler ! Comment il peut avoir rature sur facture imprimée. Vrai vrai là ! si c'est pour nous voler comme ça, ils n'ont qu'à venir prendre leur compteur là, car nous ont peut pas accepter ça. On va se retourner vers nos puits là-bas au moins il n'y a pas de facture »

.

Le comportement et le manque de professionnalisme du technicien réseau amènent les usagers à douter de ses compétences. Ils sont désormais méfiants et ne sont pas réceptifs aux explications qu'il pourrait fournir. De même, le « changement », la « nouveauté » sont des facteurs d'incertitude et de crainte ; la protection face à l'inconnu constitue ici une mesure de sécurité pour la communauté villageoise du département de Facobly.

2.1.2.3 Fontainières et usagers d'eau potable

Dans le département de Facobly, les communautés villageoises se méfient des fontainières lors du processus de puisage au sein des bornes fontaines. Cette situation est dénoncée par O.R., habitante de Kontrou :

> *« Les fontainières nous empêchent de remplir les bassines, pourtant on paye. Et quand ça remplit, le prix augmente pourtant c'est devant tout le monde ici que l'ONEP a donné le prix des différents récipients. Donc pour éviter d'être volé, on préfère nos marigots ou puits. Là-bas, il y'a pas de dépense et on peut remplir sa bassine comme on veut. C'est ce qu'on buvait avant mais on n'est pas mort ».*

A travers ce discours, nous pouvons affirmer que les fontainières ont perdu leur crédibilité auprès des communautés villageoises. Elles sont perçues comme des personnes qui ne sont pas dignes de confiance. Cette méfiance à l'égard des fontainières conduit les populations vers les sources traditionnelles, qui mettent en péril leur santé. Cette situation est confirmée par l'analyse de Coleman (1990), qui affirme que l'adhésion à un groupe dépend de la confiance et de la transparence conférée par les dirigeants de ce groupe.

Tous les agissements des différents acteurs occasionnent des situations de domination et de méfiance, qui sont à la base de plusieurs conflits dans les communautés. C'est ainsi qu'il y a des conflits entre fontainières, usagers et propriétaires d'espace.

2.1.3 Conflit entre les différents acteurs

Un conflit, ou une situation conflictuelle est la constatation d'une opposition entre personnes ou entités. Le conflit est chargé d'émotions telles que la colère, la frustration, la peur, la tristesse, la rancune et le dégoût. Parfois, il peut se manifester par de l'agressivité et de la violence.

2.1.3.1 Conflit entre fontainière et usagers d'eau potable

La méfiance est à la base des hostilités et se trouve au cœur des rapports entre usagers et fontainières. C'est ce qui ressort des propos du G.H. fontainière de la BF n°4 de Tiéssan :

> *« On a tous les problèmes avec les femmes ici. Elles veulent remplir leur bassine jusqu'à ce que ça verse. Pourtant c'est du gaspillage et ça provoque des pertes. Et quand on refuse ça devient des palabres. Il y'a des fontainières qui ont été battues par les femmes du village. Donc pour éviter des palabres, d'autres fontainières ont démissionné ».*

De ce qui précède, il ressort que la violence des femmes à l'égard des fontainières provient de l'incompréhension du mode de puisage au sein des bornes fontaines et de la méconnaissance des volumes des récipients. Il en découle une remise en cause des rôles des fontainières. Ceci ne se fait pas sans heurts. Ainsi, le changement opéré au sein des bornes fontaines constitue une source de conflits. Ce conflit se forme alors pour s'opposer à ce changement. Cette situation entre les fontainières et les femmes conduit à la fermeture des bornes fontaines, susceptibles de remettre en cause la disponibilité de ces ouvrages. Elle favorise alors le délaissement des bornes fontaines au profit des sources traditionnelles.

2.1.3.2 Conflit entre technicien réseau et usagers

Lors du recouvrement, le technicien réseau n'est pas courtois avec les usagers, aussi le temps mis par ce dernier pour approvisionner le château en eau potable est une cause de conflit. C'est ce qui est traduit par les dires de K.P., président des jeunes de Kontrou :

> *« Depuis qu'il a été choisi comme technicien réseau il ne respecte personne dans ce village, il est devenu très impoli. Tu te rends compte, il a osé crier sur le chef parce que ce dernier voulait savoir pourquoi sa facture était si élevée. Et c'est comme ça dans le village ici, il ne s'entend avec personne. Même pour remplir le château, c'est tout un problème, il parle mal aux gens, quand on lui demande*

d'approvisionner le château, il nous dit carrément qu'il ne peut pas laisser son champ pour ça. Si on trouve qu'il ne fait pas son travail qu'on aille le faire nous-mêmes ».

A travers ce discours, nous constatons que le comportement et l'attitude du technicien traduisent un conflit d'opposition entre deux civilisations. Il s'agit de la civilisation moderne et la civilisation traditionnelle. Ce choc fragilise la cohésion sociale, car il met à mal l'ordre social en bafouant les valeurs communautaires. Ainsi, le technicien, par sa position sociale ne respecte plus la hiérarchie villageoise. L'autorité villageoise n'est plus légitime à ses yeux, car le pouvoir qu'il détient (la technicité) dépasse l'autorité locale.
Le manque de professionnalisme du technicien réseau l'amène à délaisser le château, au point de le laisser dans la broussaille sans entretien, comme on peut le voir sur la photo 1 ci-dessous.

Photo 1 : château non entretenu de Kontrou dans la sous-préfecture de



Source : notre enquête 2018

2.1.3.3 Conflit de légitimité entre les propriétaires d'espace et les fontainières

Le domaine du foncier rural est constitué par l'ensemble des terres mises en valeur ou non et quelle que soit la nature de la mise en

valeur, il constitue un patrimoine national auquel toute personne physique ou morale peut accéder. Cependant, la problématique foncière reste l'un des principaux moteurs de conflits dans le milieu rural ivoirien. Dans le cadre de notre étude, il existe un conflit entre les fontainières et les propriétaires d'espaces qui abritent les ouvrages. Cette situation est décrite par K.L. propriétaire de l'espace de la borne fontaine n° 2 de Béoué en ces termes :

> *« Ils prennent une partie de ma cour pour vendre leur eau sans me donner quelque chose. Avec ça on me demande de payer l'eau comme les autres. Et ils font le partage de la recette sans mettre mon nom dedans. La fontainière qui ne sait rien de ma terre c'est elle qui récolte les fruits. Cette cour est l'héritage qui m'a été laissé par mes parents. Qu'est-ce que moi je gagne. Je ne pouvais pas accepter ça donc j'ai fermé cette borne fontaine ».*

De ce discours, nous constatons que le propriétaire de l'espace de la borne fontaine est dépossédé de son bien sans être dédommagé et sans percevoir un sou par mois ou une prime trimestrielle. Pour faire valoir ses droits, il entre en conflit avec les agents de développement en particulier avec les fontainières tout en réclamant la légitimité de son bien. La réaction du propriétaire de l'espace traduit l'omniprésence du conflit foncier dans la région ouest de la Côte d'Ivoire. Or, le conflit foncier a connu une recrudescence après la crise post-électorale qu'a connu le pays. Cependant, il se présente avec acuité à l'ouest notamment dans le département de Facobly. C'est ce que confirme Gary (2017) l'ouest ivoirien est actuellement secoué par un conflit foncier.

Nous avons l'exemple de cette borne fontaine qui sert de lieu de séchage de semence par le propriétaire de cet espace qui abrite la borne fontaine N°02 comme l'indique la Photo 2 ci-dessous.

Photo 2 : borne fontaine servant de lieux de séchage d'haricot à



Source : notre enquête 2018

2.1.3.4 Système HVA objet de discorde entre les fontainières et leurs époux

L'intégration de l'approche genre dans les politiques de développement communautaire constitue une méthode de travail visant à promouvoir un développement équitable, en favorisant une prise de conscience et en introduisant des stratégies et des outils pour l'égalité à toutes les étapes du cycle de gestion des projets. Pour participer à la promotion de l'autonomisation économique des femmes, le projet a opté pour leur implication dans la vente de l'eau au sein des bornes fontaines. Cependant, cette stratégie n'est pas approuvée par les époux des femmes (les fontainières) impliquées dans la gestion de l'eau.

Cette situation est décrite par G.F. fontainière de la BFn°3 de Tiéssan :

> *« Depuis j'ai commencé ce travail, je n'ai plus la paix à la maison. Mon mari se plaint chaque fois que je viens au travail. Pour lui, je n'ai pas besoin de vendre l'eau parce que je dois m'occuper de mon foyer et*

aller au champ. Il m'a une fois dit que c'est lui l'homme donc c'est à lui de chercher l'argent pour entretenir sa famille ».

A l'analyse, on constate un conflit entre les fontainières et leurs maris. De peur de perdre sa position de chef de famille, l'homme recourt de stratégies pour mettre freiner à l'autonomisation de la femme. Car à travers son indépendance financière, elle se prend en charge. En effet, dans le milieu rural, que ce soit au niveau des familles, des communautés ou des groupements sociaux, le pouvoir de décision est systématiquement aux mains des hommes. Outre son rôle de mère de famille, la femme est chargée de toute la gestion de la maison. Elle assure la pérennité du clan ou de la tribu et apparaît comme la source par laquelle naît et se transmet la descendance. A ce niveau, la femme assume une responsabilité sociale. Cette analyse est corroborée par la thèse de Narendra (2015) qui prétend que les femmes rurales représentent plus d'un quart de la population mondiale et la majorité des 43 % de femmes qui constituent la main-œuvre agricole dans le monde. Elles cultivent la terre pour nourrir le monde, assurent la sécurité alimentaire de leurs communautés et s'adaptent au changement climatique. En termes de propriété foncière et d'accès aux intrants agricoles, elles restent pourtant loin derrière les hommes. Lorsqu'elles décident d'obéir aux exigences de leurs maris (aller au champ et s'occuper des tâches ménagères de la famille), les femmes sont confrontées à un autre problème comme l'illustrent les propos d'une fontainière de la BF5 de Kontrou T.L

« Quand nous restons à la pompe jusqu'à une certaine heure, nos maris se plaignent. Quand on ferme aussi, les femmes du village viennent nous chercher à la maison. Et elles nous parlent mal pour mettre dessus. Ce qui a fait que d'autres fontainières ont démissionné ».

A travers ce discours, nous comprenons que les fontainières ne pouvant supporter la pression de leurs époux et les insultes des femmes, sont obligées de démissionner pour se sentir en sécurité. Or, lorsqu'elles démissionnent, les bornes fontaines restent fermées. Situation qui amène les communautés de ces zones qui abritent ces

ouvrages à se tourner vers les sources traditionnelles. La photo 3 ci-dessous illustre une borne fontaine abandonnée à Kontrou.

Photo 3 : borne Fontaine abandonnée à Kontrou dans la sous-préfecture de



Source : notre enquête 2018

DISCUSSION

L'analyse des dynamiques sociales autour des points d'eau potable dans le département de Facobly met en évidence des relations complexes entre les différents acteurs impliqués. Au-delà de la simple question d'accès à la ressource, ces interactions révèlent des enjeux sociaux, économiques et institutionnels qui structurent les rapports entre usagers, gestionnaires et autorités locales. Dans ce contexte, les relations sociales s'organisent principalement autour de ces trois dynamiques : la domination, la méfiance et les conflits.
Elles sont à la base de l'abandon progressif des bornes fontaines par les communautés rurales de Facobly. Paradoxalement, le système

HVA, conçu comme un levier de cohésion sociale, tend à devenir une source de tensions, y compris au sein des familles.

Les rapports de domination constituent une première grille de lecture essentielle. Les résultats montrent que certains acteurs, notamment les élites locales ou les individus disposant d'un capital social et politique élevé, influencent fortement les décisions relatives à l'implantation et à la gestion des infrastructures hydrauliques, traduisant ainsi une capacité inégale d'accès aux ressources et au pouvoir décisionnel.

Cette réalité s'inscrit dans la perspective de Pierre Bourdieu (1980), pour qui la distribution inégale des capitaux structure les rapports sociaux et favorise la domination de certains groupes. Elle rejoint également l'analyse de Michel Foucault (1975), qui montre que le pouvoir s'exerce à travers des dispositifs concrets et des pratiques quotidiennes. Dans le contexte africain, Tidjani Alou (2006) souligne que l'accès à l'eau et le contrôle de sa gestion constituent des enjeux centraux de pouvoir, souvent à l'origine de rivalités entre acteurs. Ainsi, les infrastructures hydrauliques apparaissent non seulement comme des équipements techniques, mais aussi comme des instruments de pouvoir participant à la reproduction des inégalités sociales.

La méfiance entre acteurs constitue une deuxième dimension structurante. Elle se manifeste à travers les contestations liées à la gestion et à la tarification de l'eau, traduisant un déficit de confiance envers les structures locales de gouvernance. Les usagers remettent en question la transparence des mécanismes de gestion et suspectent des pratiques opportunistes. Cette situation peut être interprétée à la lumière des travaux de Anthony Giddens (1990), qui considère la confiance comme un fondement de la stabilité des systèmes sociaux, et dont l'érosion fragilise les dispositifs collectifs. Dans le même sens, Elinor Ostrom (1990) montre que la gestion durable des ressources communes repose sur des règles claires, partagées et légitimes, conditions qui font défaut dans le contexte étudié. Cette méfiance est renforcée par des pratiques de gestion jugées opaques, notamment dans les systèmes de facturation en habitat collectif, où les usagers contestent fréquemment les montants demandés, perçus comme injustes ou excessifs.

Les conflits constituent enfin l'expression la plus visible de ces tensions. Ils s'inscrivent dans un contexte marqué par la pression sur la ressource, comme le souligne le rapport de l'ONU de 2009, notamment le 3ème rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau : « L'eau dans un monde en changement », qui établit un lien direct entre la raréfaction de l'eau et l'intensification des tensions sociales, la décrivant comme un facteur majeur de conflits locaux et d'instabilité.

Cette situation confirme les analyses de Thomas Homer-Dixon (1999), selon lesquelles la rareté des ressources naturelles est un facteur majeur de conflits, et fait écho à la thèse de Garrett Hardin (1968) sur la « tragédie des biens communs », caractérisée par la compétition et la surexploitation en l'absence de régulation efficace.

Dans le contexte de Facobly, ces conflits prennent des formes variées et s'expliquent également par des facteurs structurels liés aux infrastructures et à leur gestion. La disponibilité limitée des points d'eau, leur mauvais état de fonctionnement et les disparités dans leur répartition spatiale accentuent les tensions, comme l'illustre le cas de Conakry, où, malgré une forte pluviométrie, les populations sont confrontées à des pénuries récurrentes. L'accroissement du nombre d'usagers et la diversification des usages renforcent également les rivalités. Le non-respect des règles d'accès génère des conflits, notamment entre les femmes, principales actrices de l'approvisionnement en eau.

En milieu urbain et périurbain, le développement du commerce de l'eau constitue un autre facteur de tension. Comme le souligne Younoussi (2007), cette activité s'inscrit dans une économie informelle caractérisée par une forte concurrence entre acteurs précaires (vendeurs, porteurs d'eau, gestionnaires), souvent soumis à des relations contractuelles inégalitaires. Cette dynamique contribue à intensifier les conflits économiques entre usagers et fournisseurs.

Par ailleurs, plusieurs formes spécifiques de conflits ont été identifiées. Selon Tsamo (2008), les conflits liés au puisage résultent de l'affluence autour des points d'eau et affectent particulièrement les enfants, exposés à des rapports de force dans l'ordre d'accès. Les conflits liés à l'implantation des ouvrages surviennent lorsque leur localisation est orientée par des acteurs influents à leur avantage, provoquant des divisions communautaires. Ceux liés au mode de

gestion trouvent leur origine dans des pratiques de mauvaise gouvernance, telles que le détournement de fonds ou l'inefficacité des comités, entraînant des crises de légitimité et des blocages institutionnels. Enfin, les conflits liés à la propriété des points d'eau apparaissent lorsque l'accès est restreint par certains gestionnaires, notamment dans les services publics, suscitant des contestations de la part des populations qui considèrent l'eau comme un bien collectif. En définitive, la domination, la méfiance et les conflits observés ne sont pas de simples obstacles pratiques ; ils traduisent une crise de légitimité et de gouvernance. La professionnalisation de la gestion hydraulique, pensée comme une solution technique, se heurte aux réalités sociales locales. Comme le rappelle Cleaver (2012), la durabilité des politiques de l'eau dépend de leur capacité à articuler technicité et légitimité sociale. Autrement dit, la réussite des systèmes HVA ne peut être envisagée sans une gouvernance inclusive qui reconnaît et valorise le rôle des chefferies, des leaders communautaires et des propriétaires fonciers.

CONCLUSION

En définitive, cette étude menée dans le département de Facobly plus spécifiquement auprès des localités de Béoué, Tiéssan et Kontrou a permis d'analyser la nature des rapports entre les acteurs autour des points d'eau potable, expliquant ainsi l'abandon des bornes fontaines au profit des sources d'eau traditionnelles non protégées telles que les puits, les marigots et les mares. Alors que la professionnalisation de l'exploitation des Systèmes Hydraulique Villageoise Améliorée (HVA) visait à garantir la continuité du service d'eau et à réduire les maladies hydriques, les résultats montrent que cette mutation organisationnelle a détérioré les rapports entre les gérants du service et les communautés villageoises.

L'analyse empirique, s'appuyant sur le constructivisme structuraliste de Pierre Bourdieu et la théorie de la diffusion de l'innovation d'Everett Rogers, révèle que le délaissement des infrastructures hydrauliques ne découle pas uniquement de considérations techniques ou d'un rejet culturel de l'eau potable par les

communautés. Il résulte fondamentalement d'une dégradation des relations sociales induite par ce nouveau mode de gestion.
L'examen des interactions de terrain met ainsi en évidence trois dimensions relationnelles majeures :

- Les rapports de domination : la redistribution des rôles et des positions à créé des asymétries de pouvoir contraignantes entre les autorités traditionnelles, les représentants de l'opérateur, les fontainières et les usagers.
- La méfiance : la reconfiguration organisationnelle s'est accompagnée de déficits de communication et de contestations récurrentes quant à la transparence de la gestion et à la tarification de l'eau.
- Les conflits : des tensions ouvertes affectent directement le fonctionnement des ouvrages, s'étendant des litiges avec les propriétaires des espaces accueillant les infrastructures jusqu'à des enjeux de genre. En effet, l'attribution du rôle de fontainière aux femmes, pensée comme un vecteur d'autonomisation économique, est entrée en contradiction avec les normes familiales locales, provoquant des frictions conjugales et le retrait de ces dernières.

L'abandon des bornes fontaines apparaît ainsi comme l'aboutissement d'un processus où se croisent des dynamiques institutionnelles, sociales, économique, foncières et familiales.
En somme, cette recherche démontre que la pérennisation des infrastructures hydrauliques en milieu rural ne dépend pas uniquement de contraintes techniques ou marchandes. Elle requiert l'établissement de relations de confiance, la clarification acceptée des rôles et une réelle transparence de gestion. Pour garantir l'appropriation durable des systèmes HVA et freiner le retour vers les sources polluées, les politiques publiques d'approvisionnement en eau potable doivent adopter une gouvernance participative intégrant pleinement les réalités socioculturelles et les rapports de genre locaux.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BAIDAI Yao Didier Armand, 2011. *Analyse de cycle de vie appliquée à un système de production d'eau potable : Cas de l'unité industrielle SODECI Nord-Riviera* (Mémoire de Master II Génie de l'Environnement).

BARON Catherine & BONNASSIEUX Alain, 2013. Gouvernance hybride, participation et accès à l'eau potable : Le cas des associations d'usagers de l'eau (AUE) au Burkina Faso. *Annales de géographie*, *693*(5), pp.525–548.

BECKER Howard, 1998. *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, La Découverte, Paris.

Bourdieu Pierre, 1980. *Le sens pratique*, Les Éditions de Minuit, Paris.

CLEAVER Frances, 2012. *Development through bricolage: Rethinking for natural resource management*, Routledge, London.

COLLARD Anne-Laure, 2013. Lire les dynamiques sociales autour de l'accès à l'eau potable dans un contexte de sécheresse : Étude de trois communautés du Sertão brésilien. AgroParisTech.

DE SARDAN Jean-Pierre Olivier & DAGOBI Amadou Elhadj, 2001. La gestion communautaire sert-elle l'intérêt public ? Le cas de l'hydraulique villageoise au Niger, pp. 153–168.

DENZIN Norman & LINCOLN Yvonna, 2011. *The Sade handbook of qualitative research*, Sage Publications, Thousand Oaks.

ERNY Pierre, 2000. *Contes, mythes, mystères : Éléments pour une mystagogie*, L'Harmattan, Paris.

FOUCAULT Michel, 1975. *Surveiller et punir : Naissance de la prison*, Gallimard Paris.

GIDDENS Anthony, 1990. *The consequences of modernity*, Stanford University Press, Stanford.

HARDIN Garrett, 1968. The tragedy of the commons. *Science*, *162*(3859), pp.1243–1248.

HOMER-DIXON Thomas, 1999. *Environment, scarcity, and violence*, Princeton University Press, Princeton.

HOUNMENOU Boniface, 2006. Décentralisation, gouvernance participative et dynamiques locales de développement : Étude de cas

en milieu rural au Bénin (Thèse de doctorat, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines).
JODELET Denise, 1991. *Les représentations sociales*, PUF, Paris.
KADJA Marcel, 1981. La problématique de l'eau en milieu rural ivoirien : Aspects méthodologiques et pédagogiques. *Annales de l'Université d'Abidjan*.
KAM Oleh, 1998. Problématique de la gestion des infrastructures hydrauliques dans les projets d'approvisionnement du milieu rural en eau potable (Thèse de doctorat, Université de Cocody-Abidjan).
KAMGHO Théodore & MAGLOIRE Benoît, 2014. L'accès à l'eau potable et à l'assainissement au Cameroun : Situation actuelle, contraintes, enjeux et défis pour l'atteinte de l'OMD 7.
KI-ZERBO Joseph, 1990. Population et développement endogène. In G. H. (Dir.), *Intégrer population et développement*, L'Harmattan, Louvain-la-Neuve/Paris.
OSTROM Elinor, 1990. *Governing the commons: The evolution of institutions for collective action*, Cambridge University Press, Cambridge.
ROCHER Guy, 1973. L'idéologie du changement comme facteur de mutation sociale. In *Le Québec en mutation*, pp. 207–221, Éditions Hurtubise HMH, Montréal.
TIDJANI Alou, 2006. Conflits et gestion des ressources en eau en Afrique. *Revue africaine des sciences sociales, 11*(2), pp. 45–60.
TRAORÉ Ramatou, 2002. Stratégies et innovations en matière de l'eau : Le cas du bassin versant du Nakambé au Burkina (Mémoire de DEA, Toulouse).
TSAMO Luc, 2008. Conflits et gestion communautaire de l'eau en milieu rural africain. *Afrique et Développement, 33*(3), pp. 89–105.
UNITED NATIONS, 2009. *Water in a changing world: The United Nations world water development report 3*, UNESCO, Paris.
VIDAL Dominique, 2003. De l'eau, des femmes et des hommes dans une favela de Recife (Brésil) pp. 207–215, Éditions de l'IHEAL, Paris.
YÉLOGNISSÈ Clément, 2007. *L'amélioration des conditions d'accès à une eau potable pour l'eau de boisson dans les milieux ruraux du Bénin : Étude des pratiques locales*, Université du Québec à Montréal.
YIN Robert, 2014. *Case study research: Design and methods*, Sage Publications, Thousand Oaks

YOUNOUSSI Zakaria, 2007. Les dynamiques sociales de la distribution de l'eau en milieu urbain africain. *Cahiers d'études africaines*, *47*(185), pp.121–140.